

DU RECENSEMENT A LA JDC, TOUS CE QU'IL FAUT SAVOIR



Journée Défense et Citoyenneté

Le recensement

Lors du recensement, le jeune doit **OBLIGATOIREMENT** renseigner son **adresse mail** et son **numéro de téléphone**.

Pour simplifier les démarches du jeune, celui-ci pourra s'inscrire sur le site majdc.fr. Néanmoins, il devra attendre **6 mois à partir de son recensement** pour pouvoir s'inscrire.

Dépot des fichiers de recensement

Les fichiers de recensement sont déposés sur le site majdc.fr. Il faut bien veiller à déposer les fichiers à partir du 1er jour du mois qui suit la fin de la période de recensement, de même, ne pas les envoyer après le dernier jour de la période de recensement (*voir calendrier des opérations de recensement*).

En ne respectant pas le calendrier des dépôts, les fichiers ne basculent pas automatiquement dans le logiciel Saga, il faut aller les récupérer dans le back office de majdc.fr ce qui requiert plus de manipulations.

Double nationalité et étrangers

Ne pas recenser d'étrangers : bien demander la pièce d'identité française,

Concernant les doubles nationaux, **attention à la formulation** : d'expérience, si l'agent demande au jeune s'il est double national, il est possible qu'il réponde non, si on lui demande **s'il possède un passeport étranger**, il répondra peut-être oui.

La JDC

Après le recensement dans leur mairie de domicile à 16 ans, les jeunes reçoivent un ordre de convocation pour réaliser leur Journée Défense et Citoyenneté. Elle a lieu dans un établissement militaire ou de la fonction publique proche de leur domicile.

La JDC est obligatoire, elle permet aux jeunes de passer le permis de conduire et certains concours, notamment ceux de la fonction publique.



Centre du Service National et de la Jeunesse de Lyon,
22 Avenue Leclerc, 69007 LYON
09 70 84 51 51
csn-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr



Armées jeunesse



@armees.jeunesse